

**Rue de Dole - Travaux d'aménagement - Acquisition de terrain à M. BOUILLOD**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** L'aménagement de la rue de Dole, actuellement en cours, nécessite la réalisation d'un pan coupé à l'angle de la rue précitée et de la rue du Stand.

M. BOUILLOD, propriétaire de la parcelle cadastrée section DZ n° 18 et concernée en partie par les travaux, accepte de céder à la Ville de Besançon 0 a 08 de terrain pour un prix global de 640 F (80 F le mètre carré).

La dépense de 640 F plus les frais d'acte seront imputés au chapitre 901.10.210.00501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.